Projet Educatif Local

2024-2026

VILLE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

A) PRESENTATION

1 Histoire

C'est vers 1134 qu'on trouve dans des textes conservés aux Archives Nationales le nom de Saint-Germain (Parochia Sancti Germani quæ Colliacus dicitur). L'origine de ce nom vient de la possession des terres de notre territoire par les Bénédictins de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés de Paris (dont la commune a repris les armoiries). Nous faisions alors partie du Comté de Champagne et de Brie, et c'est seulement en 1361, sous Jean Le Bon, que notre région est rattachée à la couronne de France.

Des temps préhistoriques, on a retrouvé sur le territoire de la commune quelques silex taillés et polis qui dateraient peut-être de 5.000 ans avant JC. Ils viennent peut-être d'une minière repérée récemment.

De l'occupation romaine nous n'avons trouvé aucun texte, mais un site archéologique non exploré à Montguillon (hameau de Saint-Germain) est noté d'après une prospection aérienne. Dès le XIIe siècle, deux moulins à eau sont en service sur le Grand Morin. On peut encore les voir aujourd'hui : le Moulin Vieux (rue des Prés), et le Moulin Neuf (rue du canal). Le Moulin de Misère (actuellement à l'abandon) a été construit à la Révolution, c'était une très importante tannerie.

Saint-Germain-les-Couilly a souvent été envahie ou occupée et son pont a vu passer les troupes qui sillonnaient l'est de l'Île-de-France : Jeanne d'Arc en 1429, les Anglais en 1432, Napoléon Ier en 1814, les Russes, Bavarois, Autrichiens, Prussiens en 1814-15, les Allemands en 1870 et 1940, ... la Révolution française, les biens de l'abbaye, la ferme des Religieux, le Moulin Neuf, le Moulin Vieux et le presbytère, sont vendus comme Biens Nationaux. En 1915, notre commune prend officiellement son nom actuel : Saint-Germain-sur-Morin

L'église actuelle est très ancienne mais elle a été reconstruite au XIVe siècle et souvent restaurée. Son magnifique clocher à huit pans, par exemple, a été remplacé par un toit à quatre pans en 1932. Elle contient des objets du culte qui sont classés, en particulier :

- des fonts baptismaux, en pierre, du XIIIe siècle (peut-être plus anciens),
- une Vierge à l'enfant en pierre peinte du XVe siècle,
- une épitaphe funéraire du XVIIe siècle,
- une statuette de St Sébastien en bois du XVIIe siècle.

Le château des Briets, qui existait déjà au XVe siècle a disparu sous la Restauration (Il en reste l'ancienne voie d'accès, aujourd'hui avenue Jean-Jaurès) Mais sur la place de la Mairie on peut voir l'hôtel de Giresme (appelé à tort l'Abbaye) où a habité en 1794 Madame de Chantereine qui deviendra « dame de compagnie de la fille de Louis Capet » et la ferme des religieux de Saint-Germain-des-Prés (appelée à tort le Prieuré).

La construction de la ligne de chemin de fer inaugurée en 1902 va modifier la vie dans le village. Le fonctionnement des moulins va s'arrêter définitivement (le dernier vers 1927) et l'activité du Port va cesser vers 1960. L'électrification de la ligne date de 1980.

Le monument aux Morts adossé à l'église date de 1921. Il est l'œuvre du sculpteur et statuaire François Cogné (l'auteur entre autres de la statue de Clemenceau à Paris) qui a vécu au Moulin Vieux de 1911 à 1929.

De 1906 à 1958, une entreprise de pétrins, moteurs et tracteurs (qui vend dans toute la France, en Algérie, Tunisie, Espagne), l'entreprise Bugaud, va animer notre village.
En 1974, avec la construction de 230 pavillons (la résidence du Grand-Morin), la population de Saint-Germain qui comptait 700 habitants environ, va tripler.

2 Démographie

En 2020, la commune comptait 3 849 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du XXIe siècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année.

Évolution de la population
Histogramme de l'évolution démographique

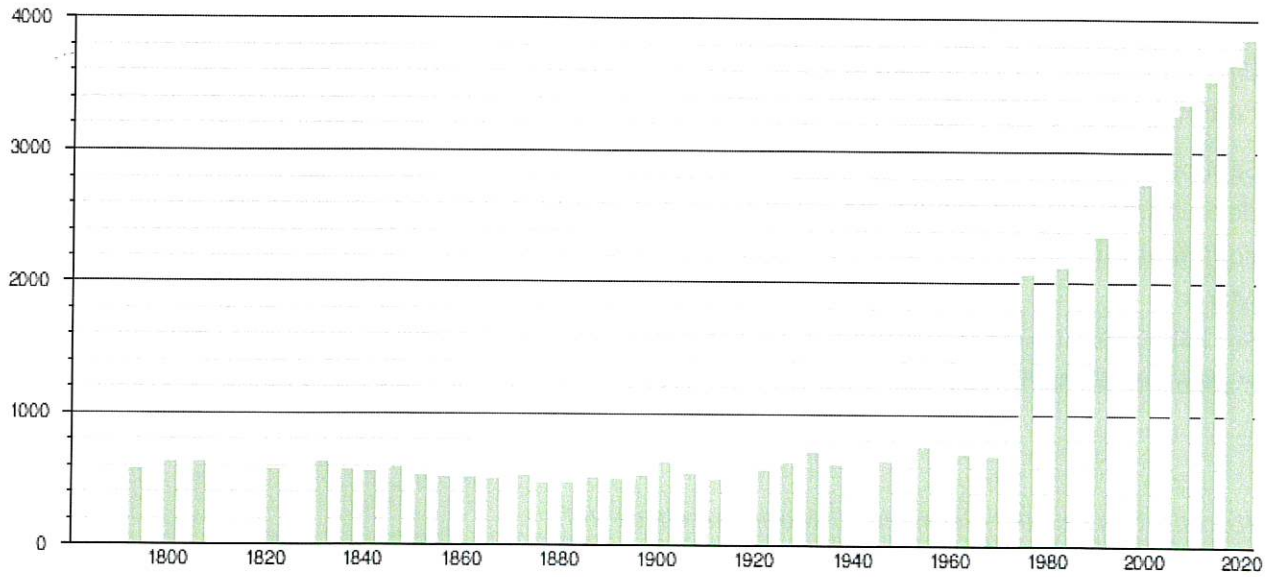

Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

3 Lieux et monuments

Le Grand Morin prend à Saint-Germain les allures d'une paisible rivière, ce qui fait de la balade au fil de l'eau l'un des principaux attraits non seulement de ce village mais aussi de toute la vallée. Il reste la bâtisse (privée) d'un moulin à eau sur un bras du Morin. Le moulin n'a plus sa roue, mais le bras passe toujours sous l'ancienne maison du meunier. Cependant, des crues occasionnelles sont redoutées par leur rapidité et leur importance, ce qui a valu à cette rivière le surnom de petit Nil.

4 Festivités et événements

Fête au bord de l'eau : la fête au bord de l'eau a été créée dans les années 1970 par les nouveaux habitants du village (en 1973 la population a triplé avec la construction d'une zone pavillonnaire de 230 logements). C'était à l'époque une "Fête 1900" pour laquelle les habitants se déguisaient en costumes d'époque. Abandonné dans les années 1990, le thème de la fête 1900 a été repris en 2006. Depuis 2014 celle-ci se nomme fête du village.

5 Situation géographique

Saint-Germain-Sur-Morin est au croisement de deux routes importantes : la R.D. 934 (anciennement R.N. 34) et la R.D. 436 (anciennement R.N. 36) qui ont une partie commune, la rue de Paris et le passage sur le pont du Grand-Morin.

Sa superficie est de 4,81 km2. La commune fait partie du canton de Serris de l'arrondissement de Torcy, de la communauté de communes du Val d'Europe, du département de Seine-et-Marne.
Ses habitants, au nombre de 3849 (recensement 2020), s'appellent les Saint-Germinoises, Saint-Germinois.

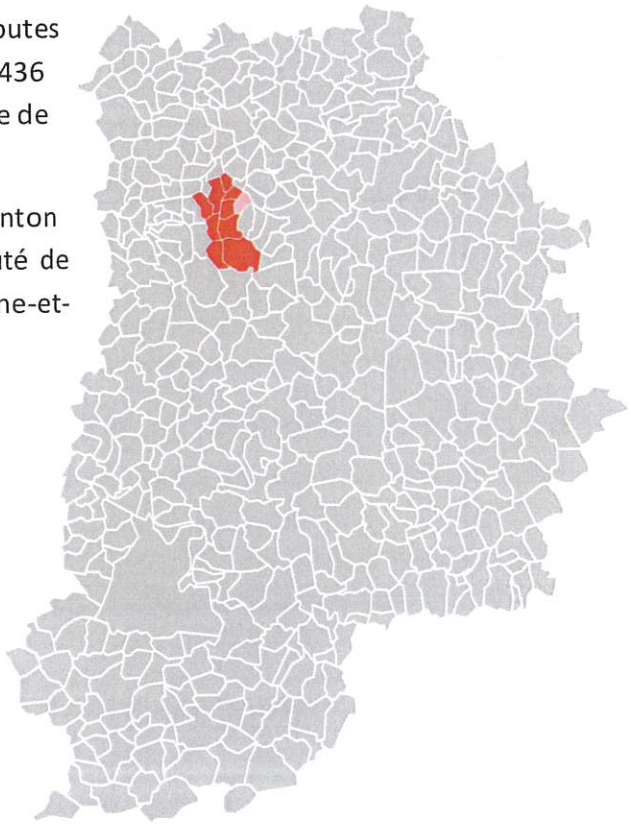

(Localisation de Saint-Germain-sur-Morin au sein de Val d'Europe Agglomération et du département de la Seine et Marne)

B) VOCATION DU SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Le secteur enfance jeunesse de la ville de Saint-Germain-Sur-Morin a pour vocation d'organiser les loisirs et les vacances du public dès leur scolarisation. Ils se traduisent par la mise en place de :

- ✓ L'accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires des « Farfeloups »
- ✓ L'accueil de loisirs adolescents le « Chalet »
- ✓ Les séjours de vacances
- ✓ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

1 Le secteur enfance jeunesse : co-éducateur du public

Le secteur enfance jeunesse a pour objectif fondamental de concourir avec l'ensemble des partenaires à l'éducation du public en s'adaptant à ses besoins en fonction de son âge, de ses possibilités, et de ses moyens. Il participe à son épanouissement, privilégie les relations humaines, crée des liens sociaux.
Il développe les « savoir-être » et « savoir-faire » indispensables à la formation du futur citoyen responsable.
Attentif à promouvoir la créativité, l'esprit critique et l'autonomie, le secteur enfance jeunesse affirme par son dynamisme sa volonté de favoriser l'ouverture sur l'environnement culturel et social.
Les familles demeurent toutefois, les premières responsables de l'épanouissement du public.
L'école et le collège contribuent également à l'épanouissement de l'enfant et du jeune par l'instruction qu'elle transmet.

2 L'accueil de loisirs : espace ludique et éducatif

L'accueil de loisirs est avant tout un espace ludique accueillant le public de 3 à 17 ans sur deux structures distinctes. C'est à travers le jeu que des notions éducatives sont développées :

a) L'apprentissage de la citoyenneté :

Les valeurs de solidarité, de respect et de tolérance sont véhiculées quotidiennement au travers des activités organisées pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Lors des projets des

écoles, le public est amené à découvrir l'environnement naturel et le patrimoine de la commune. Des actions complémentaires sont prévues lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires : jardins pédagogiques, sensibilisation au tri des déchets et aux économies d'énergie. Des actions sont prévues dans le domaine de la sécurité routière et du développement des modes alternatifs de déplacement : permis piéton, vélo.

b) La sensibilisation aux pratiques culturelles :

Depuis la maternelle jusqu'à l'adolescence, les enfants sont incités à fréquenter les bibliothèques de l'école ou de la municipalité au travers d'animations ponctuelles. Des ateliers d'arts plastiques sont organisés pendant les temps périscolaires. Ils se prolongent par des interventions sur les temps extra-scolaires. Il en est de même avec des interventions artistiques (danse, théâtre...) qui font l'objet d'un travail mis en place dans le cadre des projets des écoles. L'apprentissage de la musique à l'école est renforcé par la mise à disposition d'un intervenant des CMR par la Ville.

c) La découverte des pratiques sportives :

Les équipements de Saint-Germain-sur-Morin permettent d'envisager un large éventail d'activités. Pendant le temps scolaire, les élèves bénéficient des infrastructures municipales qu'ils utilisent régulièrement (dojo, skate park, boulodrome, tennis). Pendant les temps périscolaires et extrascolaires, ils sont initiés à des sports d'équipes ou des sports individuels leur permettant de développer leur motricité, leur autonomie et leur sens de la solidarité. Ces activités sont aussi conçues comme des passerelles offertes pour favoriser le développement de la pratique en club.

d) La sensibilisation au développement durable :

Des activités et des animations complémentaires au programme de la manifestation peuvent être proposées pour favoriser de nouveaux comportements et faire comprendre les bénéfices qui en découleront. Tout en évitant de faire culpabiliser, il s'agit d'éveiller la curiosité et d'apporter des réponses concrètes. Les actions et les animations seront adaptés aux enfants et aux jeunes.

Pour faire passer des messages de sensibilisation au développement durable, il existe aujourd'hui un large éventail d'outils dédiés :

Pour les enfants, selon les âges, mettre en place par exemple des jeux en plein air, proposer des jeux de société, faire intervenir un conteur, des compagnies de théâtre, organiser des ateliers de dessin sur un thème « nature » ou en lien avec la thématique de la manifestation...

Des stands et ateliers de démonstration utilisant des énergies renouvelables peuvent être proposés : four solaire, éolienne, panneau solaire...

L'accueil de loisirs est un facteur d'intégration sociale.

3 L'accueil de loisirs : attentes des familles

Les attentes des familles sont variées : il peut s'agir d'un mode de garde, d'un lieu où le contenu éducatif est essentiel ou d'un temps bien précis dans la journée du public.

La commune de Saint-Germain-Sur-Morin répond à ces attentes :

- ✓ Un mode d'accueil avec des amplitudes horaires et de fonctionnements importants
- ✓ Des inscriptions en demi-journées avec ou sans repas, permettant au public de fréquenter plusieurs structures et de s'inscrire à différentes activités sportives ou culturelles
- ✓ Les familles peuvent s'impliquer (participation et invitation à des manifestations...)

C'est en prenant en compte toutes ces spécificités que les objectifs ont été définis.

4 Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le CMJ est une instance privilégiée d'échanges, d'actions et de prise de responsabilité pour la jeunesse d'une ville. Le CMJ a pour but de sensibiliser les jeunes à une démarche et un engagement citoyen au sein de Saint-Germain-Sur-Morin. C'est une école de la citoyenneté, un espace d'échanges et d'écoute entre les jeunes et les élus. Mener des actions d'intérêt général demande un réel investissement. C'est une instance de jeunes, du CM2 à la première, résidant à Saint-Germain-Sur-Morin avec des élus chargés d'accompagner le groupe dans ses démarches et ses projets. Les membres du CMJ peuvent monter et suivre des projets collectifs, participer à différentes manifestations locales et aux commémorations.

CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES

C) OBJECTIFS (orientations éducatives)

En cohérence avec la vocation du Projet Educatif Local, la continuité des objectifs suivants sera assurée :

- ***Adapter les structures éducatives et de loisirs aux besoins et aux rythmes du public***
  - Aménager les locaux en fonction des besoins du public
  - Adapter les modes d'accueil et l'offre de loisirs
- ***Favoriser le développement de la personnalité***
  - Favoriser l'accès à tous à la culture
  - Favoriser la pratique des activités sportives et pré-sportives
  - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et techniques
  - Favoriser la découverte de l'environnement
- ***Développer la socialisation***
  - Développer les relations intergénérationnelles
  - Développer les relations interculturelles
  - Développer des actions intercommunales
- ***Développer des actions de solidarité et de citoyenneté***
- ***Permettre au public d'être acteur et responsable***
  - Impliquer le public dans la conception et l'animation d'événements
  - Créer un conseil municipal de jeunes au sein de la commune
  - Permettre aux enfants et aux jeunes de connaître leurs droits et leurs devoirs
- ***Développer l'articulation entre le temps libre et le temps scolaire***
  - Mettre en place une complémentarité et une continuité éducative avec l'école
  - Elaborer des projets communs

Au regard de ces objectifs, il convient de mettre en place des projets pédagogiques, des règlements et des fonctionnements dans les différentes structures. Cette mise en place est placée sous la responsabilité des directeurs de chaque accueil de loisirs.

D) MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Afin de remplir sa vocation et ses objectifs les accueils de loisirs doivent :

- Proposer un cadre sécurisant pour le public et la famille
- Permettre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux attentes des familles et du public
- Proposer des tarifs tenant compte des revenus familiaux
- Respecter les individus dans leurs différences
- Développer la notion de projets
- Permettre aux équipes d'animation de clarifier leurs idées au moyen de concertations régulières
- Mettre en place avec les équipes d'animation des temps de bilan
- Faire participer le public à l'élaboration et l'évolution des projets d'animation grâce à l'écoute, la concertation et l'observation
- Mettre en place une large palette d'activités permettant de répondre aux différents besoins du public (même libres)
- Disposer d'une documentation, d'un matériel suffisant pour mettre en place les différentes activités

E) CONDUITE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation doit :

- ✓ Reconnaître le public dans son expression, ses actions, ses réalisations
- ✓ Reconnaître les possibilités et limites du public
- ✓ Permettre et assurer la sécurité du public
- ✓ Répondre aux besoins fondamentaux du public
- ✓ Assurer le respect des règles de fonctionnement

Elle doit également permettre au public :

- ✓ D'agir selon son propre rythme, ses envies
- ✓ De s'épanouir
- ✓ De développer son imaginaire
- ✓ D'être libre d'adhérer aux activités proposées

Elle doit être garante :

- ✓ Des principes de laïcité
- ✓ Du respect des différences ethniques, culturelles ou sociales

Ces principes sont assortis de moyens permettant le bon fonctionnement du secteur enfance jeunesse

F) LES MOYENS

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- ✓ Locaux et espaces
- ✓ Budget de fonctionnement.
- ✓ Constitution d'équipes qualifiées par le recrutement mais aussi en développant la formation continue (formations liées au public, de secourisme...)
- ✓ Contrôle des directeurs garants de la cohérence entre les objectifs, les moyens, les mesures et les actions menées sur le terrain
- ✓ Temps de concertation et de préparation pour les équipes d'animation
- ✓ Modalité d'évaluation et suivi de projets (les animateurs doivent être acteurs des projets)
- ✓ Mise à disposition pour les équipes d'animation de documentations spécifiques
- ✓ Mise en place de partenariat
- ✓ Outils d'information et de relation avec les familles (règlement aux familles, portail familles, guide des prestation)
- ✓ Amélioration de l'outil informatique

G) LES DIFFERENTS PROJETS

1 Le projet éducatif

Il est rédigé par l'organisateur, en l'occurrence ici la ville de Saint-Germain-Sur-Morin. C'est une obligation règlementaire. Comme indiqué précédemment, il définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des actions qu'il organise au travers de ses différentes structures d'accueil. Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils de loisirs organisés sur la ville de Saint-Germain-Sur-Morin. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. La démarche participative est importante. Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques. Du Projet Éducatif Local se déclinent les Projets Pédagogiques des structures.

2 Le projet pédagogique

Il est construit à partir du cadre fixé par le projet éducatif. C'est le directeur de l'accueil de mineurs qui élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques). Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

3 Le projet d'animation

Il est construit à partir du cadre fixé par le projet pédagogique. En concertation avec les enfants, l'équipe encadrante élabore le projet d'animation. Il s'agit d'un ensemble d'activités développées autour d'un thème central. Il sera spécifique à une période donnée voire à une tranche d'âge s'il y en plusieurs.

Le projet d'animation peut également influencer le fonctionnement de l'accueil (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

Le projet d'animation est construit autour d'un document intitulé « préparation et bilan de période ».

Méthodologie :

1) Contexte : présentation du cadre de la structure (nombre d'enfants, lieu, période)

2) Introduction : Pourquoi développer ce projet ?

3) Définir les objectifs (étapes) pour réaliser le but (intentions)

4) Les moyens pour l'aboutissement du projet (matériel, financier, humain)

5) Déroulement (démarche pédagogique, faire grandir). Comment mettre en place le projet ?

7) Critères d'évaluation : qu'est-ce qu'on va mesurer ? Comment ?

4 Le projet d'activité (ou fiche action)

Il est construit à partir du cadre fixé par le projet d'animation. En concertation avec les enfants, les animateurs élaborent - seul ou à plusieurs - des projets d'activités. Un projet d'activité peut naître des possibilités offertes par la structure et son environnement, des envies ou compétences des animateurs, de l'équipe de direction, des idées des enfants, etc.

La fiche d'activité nous informe sur le nom et le type d'activité proposée (Quoi?), ses objectifs (Pourquoi?), son déroulement (Comment?), le nombre d'animateur requis (Par qui?), le matériel nécessaire (Avec quoi?), le(s) lieu(x) (Où?), le jour et les horaires (Quand?), le public qu'elle cible (Pour qui?), l'effectif d'enfants qu'elle concerne (Combien?), les éventuels partenaires qu'elle implique (Avec qui?), le coût qu'elle représente (Quel budget?) et les critères d'évaluation (Quels critères?).

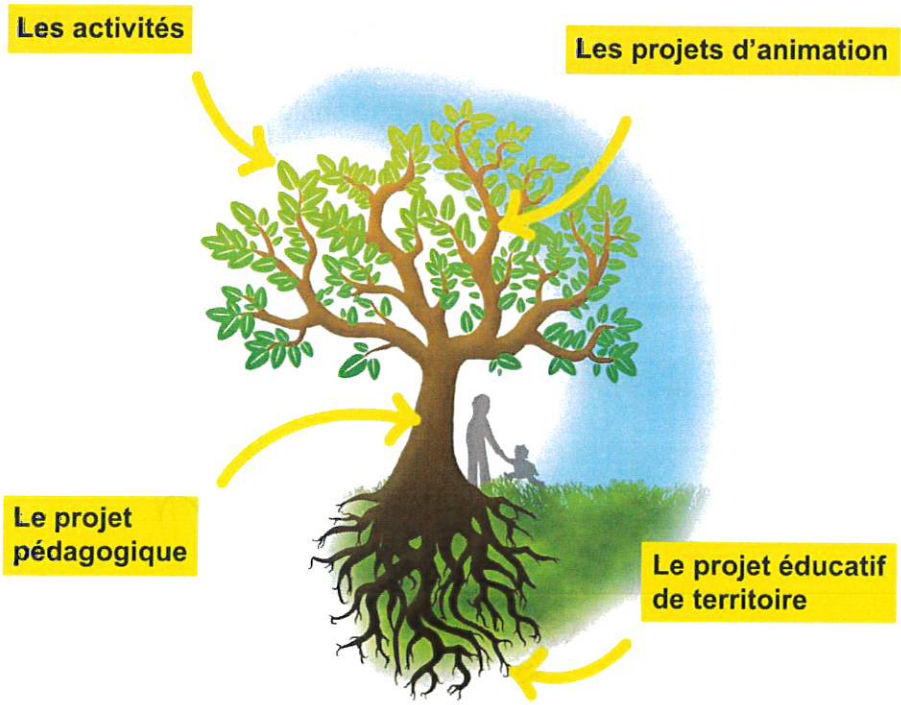

H) EVALUATION

Deux types de critères ont été retenus :

Les critères quantitatifs :

- ✓ Taux de fréquentation
- ✓ Régularité

Les critères qualitatifs :

- ✓ Evolution de l'enfant ou du jeune
- ✓ Relation au sein du groupe
- ✓ Relation avec l'équipe d'animation

Ces évaluations sont réalisées à travers des bilans réguliers (des mercredis, des vacances et de l'état d'avancement du Projet Educatif Local et de son bilan).

Des réunions-bilan avec les parents seront mises en place régulièrement afin de prendre en compte les remarques et les suggestions des familles.

Documents complémentaires

Le guide des prestations du service Enfance Jeunesse est un document complémentaire au Projet Educatif Local. Ce guide présente entre autres la journée type aux Farfeloups (avec ses horaires) lors d'une journée scolaire ou lors d'une journée de vacances (ou mercredi). Il présente aussi l'utilisation du portail famille, le fonctionnement de la bibliothèque et du chalet des ados etc...

Les règlements intérieurs créés pour chaque structure d'accueil (Les Farfeloups et le Chalet des Ados). Ils sont aussi des documents complémentaires au Projet Educatif Local, notamment dans la conception des règles établies qui sont à respecter par les familles bénéficiant des services des accueils de loisirs.

Fait à Saint-Germain-Sur-Morin le 19 décembre 2023 ,

Le Maire,

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-MORIN (Seine-et-Marne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gérard GOUROVITCH.